

MÔTIERS Sous réserve de l'aval du législatif, la Maison de l'absinthe ouvrira en 2014.

La Fée verte aura peut-être un toit



Si le crédit est accepté, la rénovation devrait commencer dès le printemps prochain, modifiant notamment la façade et l'intérieur du bâtiment comme dévoilé sur ces images de synthèse. ATELIER D'ARCHITECTURE MANINI PIETRINI

ANTONELLA FRACASSO

Près de 220 ans de patrimoine valloisier à découvrir au fil des pièces de la future Maison de l'absinthe. A condition bien sûr que le Conseil général de Val-de-Travers donne son feu vert lundi prochain en acceptant un crédit de deux millions de francs pour les travaux de rénovation de l'hôtel de district, à Môtiers. Les entités fondatrices ont présenté hier un projet ambitieux qui devrait voir le jour en juin 2014.

La fondation de la Maison de

l'absinthe, soutenue par l'exécutif, a pour objectif de mettre en valeur les trésors régionaux. Diverses activités sont prévues dans ce lieu hautement symbolique. Notamment des expositions permanentes ou temporaires, des ateliers culinaires ou la vente de produits du terroir, toujours en lien avec la Fée verte. «L'eau, la glace et les plantes ont été les éléments clés pour valoriser le patrimoine. D'autres ont le vin, le Val-de-Travers a l'absinthe», déclare en souriant Michel Etter, directeur du bureau Thematis,

en charge de la faisabilité du projet. Il a listé les atouts d'un tel pôle, comme le tourisme, l'économie ou la culture: «On a cherché à cibler un public large qui va au-delà des buveurs d'absinthe. Avec la gastronomie par exemple.»

Entre 9000 et 13 500 visiteurs par an

Aucun loyer ne sera exigé de la fondation pour une durée de vingt ans. «Le soutien de la commune est très modeste en regard de l'importance du projet», a fait remarquer le conseiller communal Jean-Nat Karakash. Par ailleurs, son confrère Yves Fattori a insisté sur la distinction à faire en ce qui concerne le montant du projet: «Il est important de préciser que ce projet ne coûte pas quatre millions de francs à la commune.»

D'une part, il y a les frais pour la transformation de l'hôtel de district - deux millions de francs - pris en charge par la

commune de Val-de-Travers si le crédit est accepté. D'autre part, la somme investie par la fondation pour concrétiser le projet. «Ça représente 2,1 millions de francs, déjà assurés pour les trois quarts grâce à la participation de la Loterie romande, du canton ou de donateurs privés», se réjouit le président de la fondation de la Maison de l'absinthe Pierre-Olivier Chave, sans détailler les sommes octroyées par les mécènes et les différents sponsors.

A la suite d'un appel d'offres, l'Atelier d'architecture Manini Pietrini a été choisi pour la transformation de l'hôtel de district. «On s'est mis au service du musée avec une architecture sobre», explique Guido Pietrini. De la salle de projection à la cuisine pour futurs ateliers gourmands, en passant par le bar ou la boutique, tout a été conçu pour répondre à la curiosité du plus grand nombre. Entre 9000 et 13 500 visiteurs par an ont été

estimés par l'étude de faisabilité. Les visiteurs pourront même évoluer le long «de salles en enfilade rappelant l'alambic», souligne l'architecte.

Une fois le projet à terme, la fondation sera seule à la tête de la

Maison de l'absinthe. Selon le chef de projet Yann Klausner: «Ce lieu aura un rôle fédérateur. Pas seulement pour le Val-de-Travers, mais pour le canton de Neuchâtel, et même au-delà des frontières cantonales.»

L'ABSINTHE EN QUELQUES DATES

1792 Création de la recette de l'absinthe par Henriette Henriod.

1798 Fondation de la première distillerie de Suisse, à Couvet, créée à partir de la recette d'Henriette Henriod.

1910 Les ligues de vertu disaient que l'absinthe rendait fou et criminel, il est venu le temps de la prohibition pour la Fée verte. De cette époque de clandestinité, les Vallonniers conservent un caractère bien trempé.

2005 Il est enfin possible de distiller légalement de l'absinthe en Suisse pour le plus grand plaisir des adeptes de la Bleue.

95 ANS DE PROHIBITION Avant la levée de l'interdiction, la production clandestine d'absinthe au Val-de-Travers était estimée à 35 000 litres par année. C'est aussi cet interdit qui a contribué à sa renommée.

2012 L'Office fédéral de l'agriculture octroie à l'absinthe une indication géographique contrôlée (IGP) qui a amené quelques tensions sur la Route de l'absinthe franco-suisse. Selon le conseiller communal Jean-Nat Karakash: «Un épiphénomène qu'on aura oublié dans deux ans.»



« Cette Maison de l'absinthe aura un rôle fédérateur, même au-delà du Val-de-Travers. »

YANN KLAUSNER CHEF DE PROJET DE LA MAISON DE L'ABSINTHE